



# Le Folgoët Infos

Keleier Ar Folgoad

**VENDREDI 23 AVRIL 2021**

## Memento

- \* **Cabinet d'infirmier D. Manceau**, Kergolestroc (02.98.83.31.07 ou 06.67.35.44.90)
- \* **Cabinet d'infirmiers Gisèle Cornec, Thomas, Loac, Tanguy**, 14 route de Lannilis (02.98.83.38.06 ou 06.82.20.48.20)
- \* **Cabinet d'infirmier Sylvie Cornec et Thierry Bourhis**, 19 résidence de l'Oratoire (09.54.24.83.00 ou 07.68.19.08.21)
- \* **Taxi Ar Folgoad** : ☎06.98.23.58.48. Conventionné CPAM toutes distances 7jrs/7.
- \* **Pharmacie**: 02.98.83.17.05 – Service de Garde : 3237
- \* **Eaux/assainissement** : 02.98.83.02.80
- \* **ENEDIS** : 0972.675.029. – **URGENCE GAZ** 0800.47.33.33

**La mairie est ouverte du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h**

☎02.98.83.01.92 [mairie.le-folgoet@wanadoo.fr](mailto:mairie.le-folgoet@wanadoo.fr) [www.lefolgoet.fr](http://www.lefolgoet.fr)

**L'agence postale est ouverte le lundi (8H45/11H45 – 13H45/16H45) ; les mardis, jeudis et vendredis (8H45/11H45). Fermée le mercredi et le samedi.** ☎02.98.83.59.00

Les personnes récemment installées sur la commune ou ayant changé d'adresse à l'intérieur de la commune sont invitées à se faire connaître en mairie.

Ce sera également l'occasion de procéder à leur inscription (ou modification de l'adresse) sur la liste électorale si ce n'est pas déjà fait (Art L.9 du code électoral).

Pièces à fournir : une attestation de domicile et une pièce d'identité.



🔗 Interroger sa situation électorale :

un service vous permet de vérifier que vous êtes inscrit dans votre commune : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>

🔗 S'inscrire en ligne sur les listes électorales :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396>

**DATE LIMITE D'INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES :**

**6 semaines avant le scrutin.**

**Nouveau ! Procurations dématérialisées** : <https://www.interieur.gouv.fr/Actualites/L-actu-du-Ministere/Maprocuration-Lancement-de-la-premiere-etape-de-dematerialisation-totale-des-procurations-de-vote>

## Recensement du citoyen

Les jeunes gens, garçons et filles, doivent se faire recenser **entre le jour de leurs 16 ans et le dernier jour du 3<sup>e</sup> mois qui suit celui de l'anniversaire** (se présenter en mairie avec le livret de famille et une pièce d'identité). Une attestation de recensement sera ainsi délivrée par la mairie.

Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune à la journée défense et citoyenneté (JDC) et de l'inscrire d'office sur les listes électorales à ses 18 ans.

Pour pouvoir vous inscrire à un examen (BEP, Baccalauréat, ...) soumis au contrôle de l'autorité publique, vous êtes tenu de présenter : avant vos 18 ans : l'attestation de recensement ou le document attestant de votre situation au regard de la JDC ; 18 à 24 ans : un document attestant de votre situation au regard de la JDC. Pour pouvoir vous inscrire à l'examen du permis de conduire : avant 17 ans : pas de justificatif à fournir, de 17 à 24 ans : vous devez présenter un document attestant de votre situation au regard de la JDC, à partir de 25 ans, vous n'avez plus à fournir de justificatif.

## Arrêté préfectoral relatif au bruit (extrait)

### Section 7 – Bruits dans les propriétés privées – Art 19

Les occupants de locaux privés et de leurs abords doivent prendre toutes mesures afin que les activités de bricolage ou jardinage réalisées à l'aide d'outils ou appareils bruyants, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, etc., ne soient pas en cause de gêne pour le voisinage.

(Sauf intervention urgente).

A cet effet, les travaux ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

les jours ouvrables de 8H30 à 19H30, les samedis de 9H à 19H, les dimanches et jours fériés de 10H à 12H.



## REGISTRE RECENSEMENT DES PERSONNES FRAGILES/ISOLEES

Le CCAS du Folgoët dispose d'un registre de recensement des personnes âgées (+ 65 ans), handicapées ou présentant des problèmes de santé, désireuses de se faire connaître. Ce registre a vocation à être utilisé à l'occasion de crise sociale et/ou sanitaire de tout type. Cette inscription, facultative, peut se faire par mail, courrier ou appel téléphonique en mairie. Issu d'un dispositif national relatif à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et personnes handicapées, le recueil de ces informations, tenu à la disposition du Préfet en cas de nécessité, permet un repérage anticipé des personnes fragiles ou isolées pour faire face à des situations dégradées qui seraient causées par des phénomènes climatiques ou sanitaires. N'hésitez pas à nous appeler ou à nous écrire.



## Associer loisirs et ramassage d'ordures est devenu tendance...

La mairie met à disposition des administrés intéressés et volontaires **des pinces à déchets** qui leur serviraient à ramasser les multiples déchets qu'ils trouveraient sur leurs parcours !

Merci d'avance pour votre participation !

Vous pouvez contacter la mairie pour plus de renseignements.



Balade éco-citoyenne

## Urbanisme

**Déclaration préalable** – M. Romain FILY, Kergolestroc, rénovation grange.

M. André ROUDAUT, 18 rte de Lanarvily, carpot.

Mme Léone BALCON, 18 rue de la Paix, rénovation façade.

## Objet trouvé

Une pochette femme entre Kergolestroc et Lannuchen, le sam 17/04.

# Bibliothèque municipale – Levraoueg

02.98.21.15.46 [bibliotheque.le-folgoet@wanadoo.fr](mailto:bibliotheque.le-folgoet@wanadoo.fr)

Mardi : 16h30-18h30, mercredi : 10h-12h et 14h-17h, vendredi : 16h-18h, samedi et dimanche : 10h-12h



## "Fabre, poète des insectes"

Exposition visible à la bibliothèque jusqu'au 28/04.

Le Comité d'Animation propose aux enfants de faire un « Arbre de Pâques » à la bibliothèque :

**exposition d'œufs jusqu'au 1<sup>er</sup>/05.**

L'arbre est en place prêt à recevoir les œufs décorés par les enfants.

## Vie Paroissiale - Buhez ar barrez

☎02.98.47.93.79 - [sanctuaire@ndfolgoet.fr](mailto:sanctuaire@ndfolgoet.fr) ☎02.98.83.00.43 - [secetaire@ndfolgoet.fr](mailto:secetaire@ndfolgoet.fr)

**Obsèques** : M. Guy OLLIER, 88 ans.

**Dim 25** : messe à 11h.

**Pemp Sul** : sauf évolution des contraintes sanitaires, les célébrations prévues les 5 dimanches de mai sont les suivantes : messes le samedi à 17h30, le dimanche à 9h15 (en breton) et à 11h. Chapelet médité, le dimanche à 16h30.

## Vie associative - Kevredigezhioù

**Comité d'animation** - Dernier jours pour la réservation du couscous du traiteur Conseil jusqu'au 25 avril . Retrait le 1er Mai salle Y Bleunven de 10h à 12h. 10€ la part. Réservation au 06.13.75.45.61

**Action du 26 au 30/04 dans les commerces partenaire : Leclerc, Casino et Utile**  
"L'arrondi à l'euro supérieur de votre somme total"

Il n'y a pas de petits dons, c'est avec des petites gouttes qu'on crée une oasis 🌴

## Chez nos voisins - Ha-tro-war-dro

☀Journée "découverte, appropriation et utilisation du matériel pédagogique en breton pour les tout-petits" par l'association Divskouarn : mer 12/05 à Ti Ar Vro Bro Leon à Lesneven. Ouverte aux bretonnants de tout niveau s'occupant ou souhaitant s'occuper d'enfants dans le cadre professionnel ou privé. [virginie.pronost.miltamm@gmail.com](mailto:virginie.pronost.miltamm@gmail.com)  
☎07.86.78.87.96

## MAISON DE L'EMPLOI

02.98.21.13.14

Du lundi au vendredi : 8h30-12h00 et de 13h30-17h30 (16h30 le vendredi).

Retrouvez-nous sur  à la page **Maison de l'Emploi du Pays de Lesneven et de la Côte des Légendes** et sur [www.maison-emploi-lesneven.fr](http://www.maison-emploi-lesneven.fr)

**MATINEES JOB DATING** : Prendre RDV auprès de notre accueil.

**Mar 11/05** : ACTUAL Landerneau recrute dans les milieux du bâtiment, de l'industrie et du transport.

**CPAM** : rendez-vous libre de 8h30 à 10H sauf le mercredi. Borne mise à jour carte vitale.

**FINANCES PUBLIQUES** : possibilité d'être reçu sur rdv les 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> mardis du mois de 14h00 à 17h00. ☎02.98.21.13.14 / 0809 401 401 / [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)



Afin de tenir compte de l'impact de l'épidémie de COVID-19, les services de la Direction départementale des Finances publiques ont adapté leurs modalités d'accueil afin de permettre aux usagers de bénéficier de l'assistance dont ils ont besoin sans avoir obligatoirement à se déplacer. Les usagers souhaitant bénéficier d'une aide pour remplir leur déclaration d'impôt sur le revenu sont invités à contacter le service :

- ☎ **par téléphone** ☎ 0809 401401 (appel non surtaxé) pour être mis en relation avec un agent des finances publiques
- ☎ **par Internet** via le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr) à partir de l'espace sécurisé individuel. Si besoin, un assistant virtuel facilitera le complètement de la déclaration, il est possible également de poser des questions via la messagerie sécurisée.
- ☎ **en présentiel** lors des permanences à la MSAP de Lesneven (12 bd des frères Lumière) les 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> mardis du mois de 14h à 17h :

**SERVICE ENVIRONNEMENT**

• **PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE (PCAET) / CONFÉRENCE EN LIGNE « LES ECOGESTES »** : mar 18/05 à 20H30. Les personnes intéressées par l'événement sont invitées à s'inscrire sur le site [www.energence.net](http://www.energence.net) ou ☎02.98.33.20.09.

• **LES CONSEILS DE L'AMBASSADRICE DU TRI** - Les produits nocifs sont une menace sérieuse pour notre environnement. Déversés dans les égouts, ils perturbent le bon fonctionnement des stations d'épuration. Abandonnés dans le milieu naturel, ils polluent les sols et les eaux et dégagent des vapeurs toxiques. Après utilisation, n'oubliez pas de les ramener en déchèterie, qu'ils soient pleins ou vides.



**PIEGER LES FRELONS ASIATIQUES** - Les reines de frelons asiatiques commencent à sortir de leur confinement hivernal. C'est donc la période idéale pour le piégeage pour assurer la protection de nos abeilles. Pour réaliser vous faites 2 trous de 1cm pour l'entrée des jaunes fournis par la Communauté de Communes 1/3 de bière brune, 1/3 de vin blanc (répulsif pour ou de fraise... Placer le piège à 1m/ 1.50m à limiter la prolifération des frelons asiatiques et un piège, prenez une bouteille d'eau dans laquelle frelons, ou placez sur le goulot un des capuchons en 2018. Dans ce piège, vous utiliserez un mélange les abeilles) et 1/3 de sirop de cassis, de grenadine proximité d'arbres ou arbustes à fleurs (camélia, capturés attirent les autres frelons asiatiques.



**Objet trouvé** - Un téléphone portable de marque ASUS a été retrouvé sur la route entre Plounéour-Trez et Brignogan-Plages. ☎02.98.21.11.77.

## COMPTE-RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2021

### ▲ PRÉSENTATION DU P.A.D.D. du PLUI

Le conseil municipal, à l'unanimité, **PREND ACTE** de la tenue du débat sur les orientations générales du PADD conformément à l'article L. 153-12 du code de l'urbanisme.

### ▲ SDEF – Eclairage public rue des Tourterelles – Convention financière

Le Conseil Municipal, à l'unanimité **DECIDE** de la réalisation des travaux de maintenance d'un lampadaire, rue des Tourterelles selon le financement suivant :

	Montant HT	Montant TTC	Financement SDEF	Participation Commune
Rue des Tourterelles	950.00	1 140.00	300.00	650.00

### ▲ ECLAIRAGE PUBLIC – Horaires de fonctionnement

Le Conseil Municipal, à l'unanimité **DECIDE** que l'éclairage public sera interrompu en tout ou partie en cours de nuit sur la commune dans les conditions définies sur le tableau annexé à la présente délibération ; que dans le cadre du dispositif Ecowatt, l'éclairage public pourra être interrompu occasionnellement. Les périodes de coupure devront être de courtes durées et sur des secteurs définis par la collectivité et le SDEF ; **CHARGE** Monsieur le Maire de prendre les arrêtés précisant les modalités d'application de cette mesure, et en particulier les lieux concernés, les horaires d'extinction, les mesures d'information de la population et d'adaptation de la signalisation.

### ▲ CLCL – Prise de compétence – Organisation de la mobilité

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **AUTORISE** le transfert de la compétence organisation de la mobilité à la Communauté Lesneven Côte des Légendes.

### ▲ ECOLE SAINTE-ANNE NOTRE DAME – Demande de subvention – Projet de classe de découverte

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ACCORDE** une participation de 50 € par enfant de CM1 et CM2 domicilié dans les communes de LE FOLGOËT, LESNEVEN et PLOUDANIEL pour l'organisation d'un projet de classe découverte, à la découverte des châteaux de la Loire et du Puy du Fou, du 21 au 25 juin prochain.

Les comptes-rendus des séances du conseil municipal sont consultables sur le site internet de la commune : [www.lefolgoet.fr](http://www.lefolgoet.fr) ; onglet « Votre Mairie » ; « Compte-rendu du conseil municipal »